

Réf: Dossier 439258

Avis de constitution

SOCIETE « KOBA IMPRIMERIE »

Siège ABIDJAN, YOPOUGON-BANCO II, 4EME
TRANCHE NON LOIN DU MAGASIN KING CASH ET DE LA
PHARMACIE PHENIX, AU REZ-DE-CHAUSSEZ DE L'
IMMEUBLE ABRITANT L'ANCIEN BUREAU DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES MEDECINS ABIDJAN ET
GRANDS PONTS., Lot 344, Ilot 3024

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 26/07/2025, et enregistrés au CEPICI le 30/07/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KOBA IMPRIMERIE »

Objet : IMPRIMERIE ,
INFORMATIQUE,
PREPRESSE ,
COMMUNICATIONS,
TAMPOGRAPHIE ,
FORMATIONS,
BONNETERIE,
FOURNITURE DE BUREAU, DE MATERIELS
INFORMATIQUE, IMMOBILIERS,
EVENEMENTIELS ET LOCATIONS ,
TRANSFERT D'ARGENT,
COMMERCE GENERAL ,
TOUS TRAVAUX BATIMENTS.

ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL :

L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles

L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie de biens sociaux

La prise en location gérance de tous fonds de commerce

La prise de participations dans toute société existante ou devant être créée

Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 3,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Trente Mille (30,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN, YOPOUGON-BANCO II, 4EME TRANCHE NON LOIN DU MAGASIN KING CASH ET DE LA PHARMACIE PHENIX, AU REZ-DE-CHAUSSEZ DE L'IMMEUBLE ABRITANT L'ANCIEN BUREAU DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES MEDECINS ABIDJAN ET GRANDS PONTS., Lot 344, Ilot 3024

Dirigeant(s) M KONATE BAKARY (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-09322 du 09/09/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°55013/GTCA/RC/2025 du 09/09/2025

